

J'ai fait allusion dans mes remarques précédentes à la question de la responsabilité. On parle beaucoup de l'importance du Parlement et de sa suprématie. Le Parlement est élu par la population et devrait donc décider de ces choses qui sont d'une extrême importance pour elle. C'est triste à dire, mais on ne fait ici que jouer aux charades.

Quand je suis arrivé ici en 1972, je me souviens que mes collègues de droite et moi avions soupçonné un déficit de 800 millions de dollars dans la caisse d'assurance-chômage. Nous avons attendu trois ans avant que des fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage viennent devant un comité de la Chambre. Nous avons talonné le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration d'alors, qui est maintenant président du Conseil du Trésor (M. Andras) pendant la période des questions, et je me rappelle combien nous avons eu de difficulté à lui tirer les vers du nez au sujet de l'administration de la Commission d'assurance-chômage. Il doit y avoir des joueurs de hockey professionnel à la CAC, si on juge par la façon dont ils ont «patiné» autour du Parlement et évité de se faire mettre en échec.

Une voix: Comme Guy Lafleur.

M. Rodriguez: Oui, les Guy Lafleur d'Ottawa. Ils esquivent tout examen quel qu'il soit et je ne sais pas ce qu'ils cachent. Ce n'est qu'en 1974 que nous avons réussi à obtenir que la CAC se présente devant un comité permanent de la Chambre. Mais à ce moment-là, c'était déjà du passé et on ne s'intéressait plus guère à savoir comment le déficit de 800 millions de dollars s'était produit.

L'objet de notre amendement est de décider que la Chambre fixera le taux des cotisations que les employeurs et les employés devront payer à titre de participation à la caisse d'assurance-chômage. Du point de vue de la responsabilité, c'est un principe très important, car les députés de la Chambre veulent avoir la possibilité de poser des questions au ministre et à la Commission sur l'exploitation de la caisse. Il est très important que les députés puissent examiner cet appareil monolithique. Chaque fois que nous nous abstenons d'assumer nos responsabilités en les confiant à ces bureaucraties, comme

Emploi et immigration

à la CAC, nous rendons un mauvais service au public, car dès que le taux national de chômage dépasse 5.5 p. 100, les contribuables du pays doivent renflouer la caisse de la Commission d'assurance-chômage. On pense qu'elle va nous coûter en 1977 3.8 milliards de dollars. Ce n'est tout de même pas une bagatelle! Et pour l'année prochaine les prévisions sont de 4 milliards. On doit imaginer ce genre de dépenses sans qu'il y ait délibérément...

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. La parole est au député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Prud'homme: Monsieur l'Orateur, la Chambre me permettra peut-être de poser une très brève question au député. Je sais que nous allons lever la séance dans quelques instants.

M. l'Orateur adjoint: Le moment est venu d'ajourner nos travaux. Il faut que le député obtienne le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Prud'homme: Puisqu'il est 10 h 30 et que nous nous disposons à lever la séance, je voudrais que le député se joigne à moi pour souhaiter une heureuse fête aux Canadiens français.

[Français]

M. Rodriguez: Monsieur le président, bon anniversaire à tous mes amis canadiens-français.

[Traduction]

M. Prud'homme: Partout au Canada.

M. Rodriguez: Oui, partout au Canada. Je devrais signaler que 41 p. 100 de mes électeurs sont francophones. Je leur souhaite une belle fête demain. J'irai fêter avec eux dans Nickel Belt.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Comme il est 10 h 30, je quitte maintenant le fauteuil. Les travaux reprendront le lundi 27 juin 1977 à 11 heures du matin, conformément à l'article 2(3) du Règlement et à l'ordre adopté le 30 mai 1977.

(A 10 h 30 la séance est levée d'office en conformité d'un ordre spécial.)